L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS MARDI MATIN, 3 AOUT 1875. 48me Année.

DUFOUR & LIENT,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN, 3 AOUT.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par E. Roger & Co., aux Nos 45 et 47 de la rue Decatur (ci-devant Vieille-Levée)—bottes, souliers et brodequins.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 31 de la rue de Chartres — bottes, souliers et brodequins, chaussures de Philadelphie.

La décision de la Cour Suprême dans l'affaire Forstall.

On sait que la loi passée par la Législature usurpatrice de 1873, a ordonné la conversion à 60 pour cent des dettes en Bons et en mandats de l'Etat de la Louisiane, et qu'un amendement à la Constitution proposé par la même Législature, a été soumis au peuple à l'élection de novembre 1874, puis déclaré adopté par le Bureau des retours dont on connaît les manipulations frauduleuses.

Quelle valeur auront les nouveaux Bons donnés en échange des anciens par un Bureau de conversion agissant en vertu d'une loi et d'un amendement constitutionnel dont la validité est plus que contestable, c'est là une question qu'il faut réserver pour l'avenir.

Le Bureau de conversion se composait à l'origine exclusivement des fonctionnaires radicaux. Ses premières opérations ont consisté à convertir un certain nombre de titres qui, pour la plupart, avaient un caractère illégal ou frauduleux trop apparent. Le public a été poussé si loin qu'à la session extraordinaire de la Législature qui a suivi le compromis, une loi a été passée pour autoriser tout contribuable à contester devant les Cours la validité des titres présentés ou qui seraient présentés à la conversion. Cette loi va plus loin : Elle déclare mettre en question comme d'une validité douteuse et interdit au Bureau de conversion de convertir jusqu'à ce qu'une décision judiciaire finale l'ordonne, un certain nombre de Bons.

Dans la liste des Bons proscrits se trouvent les Bons émis en vertu de la loi No 115 de mars 1867, pour dépenses à faire aux levées (émission de quatre millions,) et les Bons émis en vertu de la loi No 32 du 25 février 1870 pour travaux faits ou à faire aux Levées (émission de $2,969,000.) C'est cette disposition prohibitive de la loi qui a donné lieu au procès récemment décidé par la Cour Suprême de la Louisiane à Monroe.

MM. O. J. Forstall & Co., portenrs de 149 Bons des levées de 1867, et de 38 Bons émis pour payer certaines dettes en vertu d'une loi du 15 février 1866, s'étant vu refuser la conversion de ces Bons par le Bureau, ont obtenu de la Cour Supérieure de District un mandamus contre le Bureau, en prétextant de l'inconstitutionnalité de la loi de 1875 qui, disait-on pour eux, invalidait un contrat.

Sur l'appel, la Cour suprême a décidé que la loi de 1875 était constitutionnelle, qu'elle n'invalidait aucun contrat parce que la loi de 1874 ne constituait pas un contrat avec les créanciers qui restaient avec leurs titres tels qu'ils existaient avant la loi, soumis aux nouvelles dispositions législatives et à l'amendement constitutionnel.

L'exception rejetée, la Cour, statuant sur la question de validité des titres, contestés au nom de l'Etat et du bureau de conversion, a rejeté la réclamation en ce qui concernait les Bons de 1866, et a admis celle relative aux Bons de 1867.

La loi de 1875 constitue une petite garantie pour les contribuables et nous nous félicitons de ce que cette loi ait été déclarée valide, mais cette garantie sera illusoire tant que les contribuables n'auront pas constitué un comité qui sera chargé de contester les titres douteux présentés à la conversion. Nous n'attendons ni du Bureau de conversion, ni des défenseurs légaux de l'Etat l'attention, le zèle et l'honnêteté nécessaires pour combattre les prétentions de tous les créanciers dont les titres peuvent être mis en question.

Il n'apparaît pas dans la décision qu'on ait soulevé, à propos des Bons de 1867, le point de savoir si ces Bons faisaient partie de l'émission primitive faite réellement pour le but indiqué, la construction des levées, ou s'ils appartenaient à la réserve de $1,586,000 qui, n'ayant pas encore été émise lors de l'événement au pouvoir des Warmoth et qui a été détournée de sa destination première dans les circonstances que voici :

Warmoth et sa Législature, à leur entrée en fonctions en juillet 1868, ayant besoin d'argent et ne pouvant toucher de taxes, ne trouvèrent rien de mieux pour battre monnaie que de faire vendre pes 1586 Bons de levée restant non émis sur les quatre millions votés en 1867.

Warmoth envoya deux commissaires à New York, MM. Lynch et Lee qui vendirent à MM. Osborn et Cammack 1300 Bons à 51¼, ce qui produisit $666,250.)

261 Bons furent échangés à 60 cents à la piastre contre des mandats émis sous l'autorité de la législature, lesquels mandats étaient à 85,0,0 d'escompte, ce qui fit qu'en échange de 261,000 de Bons les commissaires ne retirèrent qu'une valeur de $101,790. Vingt-cinq autres Bons avaient été échangés contre des mandats à 87 cents. En résumé, Warmoth et ses compères disposèrent des $1,586,000 pour moins de $800,000 qui ne furent nullement employées aux dépenses de levée.

A peine ces opérations étaient-elles accomplies que les Bons d'Etat étaient cotés sur la place de la Nouvelle-Orléans à 85 à 90 cents à la piastre. Il n'y eut jamais opération d'un caractère plus frauduleux.

Il nous semble qu'on pourrait contester à bon droit la validité de ces 1586 Bons qui ont été détournés du fonds des levées et vendus on plutôt sacrifiés de la façon la plus scandaleuse.

La Cour Suprême a pris soin de déclarer qu'elle n'entendait prononcer que sur la validité des Bons même qui lui étaient soumis et non sur l'émission de 1867 en général, et il ne paraît pas que les 149 Bons Forstall aient fait partie de cette série.

Nous avons rappelé cette affaire des 1586 Bons de 1867, pour prouver combien il serait nécessaire d'avoir un comité chargé de scruter l'origine, l'objet et le caractère de tous les titres présentés à la conversion. L'association des propriétaires ne pourrait-elle s'occuper de ce sujet et aviser à la constitution d'un comité de vérification et de combat ?

UN ATTENTAT.— Nous signalons à nos confrères du *Times* un attentat dont leurs compositeurs viennent de se rendre coupable en transformant le nom de *Meschacébé* qui est le nom du Père des Eaux et celui d'un de nos confrères les plus distingués de la presse franco-américaine en *Wesohocobé*. Nous attribuons ce crime aux compositeurs, car les écrivains du *Times* ont cité assez souvent les articles de notre confrère Dumez pour ne pas estropier le nom de son journal.

JOURNAUX ILLUSTRÉS.—La librairie Hébert et Cie, coin Chartres et Bienville, vient de recevoir les numéros du 17 juillet de l'*Illustration* et du *Monde Illustré*.

MEUBLES A BON MARCHÉ.—On aime beaucoup les meubles solides et aussi les meubles brillants ; mais ce qu'on recherche avec avidité, dans ce temps-ci particulièrement, c'est le bon marché. Tout cela se trouve réuni chez M. Jos. B. Hubbard, dont le magasin situé au coin des rues Remparts et Perdido, contient un assortiment de meubles admirablement composé pour plaire à tous les goûts et convenir à toutes les bourses.

On télégraphie de Marseille : Une grande émotion règne dans le monde commercial à la suite de la faillite de deux grandes maisons jusqu'ici très considérées.

La première, qui avait à sa tête M. Gimming, président de la chambre de commerce et membre de la commission municipale, laisse un passif évalué à deux millions.

Le passif de la seconde est évalué à un million et demi.

Les souscriptions au profit des inondés français.

Le total des sommes encaissées à la date d'hier par le trésorier s'élève comme on le verra ci-dessous à $4,910 55. Dans les montants reçus hier figure une somme de $50 00 recueillie à Mankaville, paroisse des Avoyelles, par les soins de M. H. Dupuy, auquel une liste avait été envoyée sur sa demande.

Le président du comité a reçu la lettre suivante de Natchitoches.

Natchitoches, La., 27 juillet 1875.

M. Félix Limet, Nlle-Orléans.

Monsieur,

En votre qualité de Président de la Société formée à la Nouvelle-Orléans, afin de venir au secours de nos infortunés compatriotes si cruellement éprouvés par les inondations en France, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai, avec l'aide de quelques amis, ouvert une souscription dans cette ville.

Plusieurs listes sont déjà en circulation. Elles sont couvertes de nombreuses adhésions de sympathie. Notre obole sera celle du pauvre, mais nous espérons qu'elle sera bien venue. Sous peu, je vous transmettrai un premier versement.

Agréez, M. le Président, mes salutations les plus amicales.

Votre tout dévoué,

L. DEPLEIX.

Nous engageons nos amis des paroisses à faire rentrer les souscriptions dans le cours du présent mois, car il serait à désirer que la souscription puisse être close à la fin d'août.

Deux occasions sont offertes à la population de la Nouvelle-Orléans de contribuer au soulagement des victimes de l'inondation. La première est la représentation que le Club Dramatique Louisianais doit donner à l'Opéra le 12 août, et qui nous paraît devoir attirer une nombreuse et brillante assemblée. La seconde occasion sera la grande fête champêtre déjà annoncée pour le 15 août et dont le programme sera publié d'ici à un jour ou deux.

Les organisateurs sont à l'œuvre pour donner à cette fête un cachet et un éclat exceptionnels.

Le président du Comité de secours a reçu de M. V. Wehrmann, marchand de machines à coudre, rue Royale No 139, la lettre suivante qui contient une offre généreuse dont le Comité saura faire un usage utile au profit de son œuvre.

Monsieur le Président du Comité de Secours aux inondés du Midi de la France.

Cher Monsieur,

Apprenant les vastes maux dont a souffert le Midi de la France, mon pays de cœur, je viens, aussi, offrir mon obole, pour venir en aide aux nombreuses victimes du terrible fléau.

Je mets à la disposition du Comité dont vous êtes président, une Machine à coudre de Famille, de Grover & Baker, du prix de $70.

Le Comité en disposera de la manière dont il jugera convenable.

Agréez, cher monsieur, mes salutations empressées.

V. WEHRMANN.

Nous trouvons dans la *Sentinelle des Attakapas* le compte-rendu de la réunion tenue à St-Martinville.

A la réunion tenue dimanche dernier, les officiers suivants ont été nommés :

Dr. del Lauréal, président.

Alcibiade DeBlanc, Eug. Duchamp, A. Germand, vice-présidents.

Pierre Damaré, trésorier.

E. G. Aubert, trésorier.

Résolu, que des listes de souscription seront déposées dans les différents districts de la paroisse.

Résolu, que la Société dramatique sera invitée à donner une représentation au profit des Inondés, samedi 21 août prochain.

Une réunion est convoquée pour jeudi prochain 5 août, à 6 heures, à la Salle Duchamp, afin de prendre les mesures nécessaires pour assurer le succès de la représentation.

Le Secrétaire,

F. C. AUBERT.

Les amis de la France dans la paroisse St-Martin ont fait merveille avec leur souscription et leur bazar en faveur des victimes de la guerre de 1870; nous sommes confiants qu'ils feront de leur mieux, eu égard aux circonstances, en faveur des inondés.

SOUSCRIPTION
pour les inondés du Midi de la France.
Sommes encaissées par le Trésorier.

Nouvelle Orléans, 2 août 1875.

Liste No. 70, de M. Henry Dupuy
Mankaville, paroisse des Avoyelles.

Henry Dupuy	$3 00
Chas. F. Hinemann	5 00
J. A. Dalmet	5 00
Bizé et Castéran	5 00
S. Garrot	5 00
Mme Mouret	1 00
A. Frank	1 00
G. L. Meyer et Brother	1 00
Joseph Forterie	5 00
P. A. Briand	2 00
Vve. A. Pimmel	2 00
Vve. Paul Michel	1 00
L. P. Normand	1 00
Camille Diez	1 00
L. Bertus	1 00
P. Dudhit	1 00
Adolphe Blanchard	1 00
J. P. Didier	1 00
Eugene Derivas	1 00
Louis Porterie	1 50
Dr. Jules Desfossé	1 00
A. A. Boyer	3 50
F. Regard	1 50
Rev. J. Chauvin	1 50
Marie Dupuy	2 00
Henriette Dupuy	1 00
Alfred Dupuy	1 00
Legate Dupuy	50
Emeric Dupuy	50
Charles Dupuy	50
Mme E. Pierrot	50
Eugene Ingoul	2 00
A. L. Boyer	1 00
A. Grandpierre	2 50
J. Tatis	2 50
S. Sicard	50
H. Bielkiewiez	1 00
	$69 00

Liste No 72. M. Ed. Bonnecaze.
2d Versement.

P. L. Cassoche	$ 5 00
Alcide Bernard	3 00
Jean Massaye	2 00
S. S. Tiblier	1 00
Total	$ 9 00

Liste No 18.—M. J. Schweitzer.
2d Versement.

A. Grand Guillaume	$ 3 00
Louisiane, (argent)	75
Total	$ 3 75

Récapitulation.

Liste No 70	$ 69 00
" 72 (2d Versement)	9 00
" 18	3 75
Listes précédentes	4,828 80
Grand total	$4,910 55

Louisiane.

Nous lisons dans le *Lafayette Advertiser* :

Samedi dernier Mme François Clautice, demeurant près de Royville dans cette paroisse, a mis au monde trois garçons, pesant respectivement 6, 7, et 8 livres. Cette même dame a également mis au monde il y a deux ans, deux jumeaux, un garçon et une fille. Le Dr. N. D. Young de Royville, qui était appelé auprès de la mère a généreusement rendu ses services gratis.

La mère n'est seulement âgée que de 32 ans, et les trois derniers augmentent le nombre à dix enfants. La mère et les enfants se portent aussi bien que possible.

Allons, il y a encore de l'espoir pour la Louisiane avec des mères de famille comme cette dame.

Le *Brashear News* annonce que le premier navire de la ligne de New York à Brashear doit partir de New York le 14 août. Les autres départs se feront ensuite régulièrement tous les samedis.

—La France s'américanise.

Nous avons déjà des doctoresses, nous avons aussi des pharmaciennes.

Le *Messager du Midi* nous parle d'un événement assez rare qui vient de se passer à Montpellier :

"Une femme vient d'y être reçue pharmacien.

"Mlle Andréline Doumergue, après avoir subi d'une façon satisfaisante toutes les épreuves par lesquelles il faut passer pour faire partie du collége de Mm. les pharmaciens, a été reçue hier définitivement avec la note : satisfecit."

—Il paraît que Buguet ayant affaire un jour à un spirite tout ce qu'il y a de plus réussi, s'adresse à représenter derrière lui un couteau à papier en lui disant :

—Voici le *fond tôme*.

Cet animal-là a parfaitement reconnu son oncle.

LA FAILLITE DUNCAN, SHERMAN & CIE.

A côté des lieux communs dont sont remplis la plupart des journaux au sujet de cette faillite, nous trouvons dans la *Tribune* de New-York des considérations très sérieuses sur l'abus du crédit.

Nous n'avons jamais cherché à entretenir chez nos lecteurs des espérances exagérées de la renaissance du commerce, et nous pouvons signaler à l'appui de notre réserve, la marche du commerce en Angleterre et aux Etats-Unis depuis 1873, malgré la longue série de sinistres commerciaux qui ont eu lieu dans les deux pays depuis cette époque....Pendant le siècle écoulé, les affaires ont été conduites parmi les nations de langue anglaise sur un pied exigeant l'appui du crédit dans une mesure à peine concevable.

Depuis le commencement de 1873, il a été enquêté qu'aux Etats-Unis l'intérêt à ceséd'être payé sur des obligations de chemin de fer atteignant, au chiffre de pair, la somme de $300,000,000. Et ce n'est là qu'un seul des innombrables canaux alimentés par le crédit. Outre cela, il y a la dette publique, les dettes d'Etats, de comtés, de communes et de villes, les sommes dues aux banques et par les banques, les caisses d'épargnes, les compagnies d'assurance sur la vie, contre l'incendie, et finalement toute la machine du crédit, commercial et privé. Il est quasi-fectement impossible qu'un homme, quoiqu'il soit, ait une connaissance tant soit peu sûre de plus qu'une très petite partie de cette immense masse de crédit. Il y a eu réalité très peu d'individus qui sachent, si ce n'est trop tard pour que cela leur soit d'aucune utilité, dans quelle mesure les affaires d'autrui sont solides ou non.

De là les exemples dont l'histoire du commerce abonde, de maisons conservant leur crédit dix ans et plus après que leur capital a été perdu. De là aussi la confiance sans raison qui s'empare à certains moments de tout le monde commercial, et la défiance non moins irrationnelle qui est épidémique dans d'autres. Sans nous égarer dans des questions abstraites d'un côté, on nous immisce dans les détails des affaires privées de l'autre, nous sommes conduits à dire que si le crédit peut être préservé contre les efforts incendiaires des dénaugeques qui ne rêvent que de le voir développer sans limites, le temps ramènera notre crédit, notre commerce et notre industrie à un état normal. Le temps est un grand médecin, mais il ne prétend pas, comme les charlatans, guérir toutes les maladies, quelles qu'elles soient, en trente jours.

Le *Times*, de New-York, voit dans la faillite de Duncan, Sherman & Cie, une bonne occasion pour faire ressortir les inconvénients d'un signe d'échange dont la valeur subit des fluctuations constantes.

....Un autre effet, dit-il, sera d'affermir le sentiment public en faveur du retour à une mesure exacte des valeurs, c'est-à-dire à une circulation basée sur les espèces métalliques. Le fait que les affaires d'un grand pays commerçant comme celui-ci sont traitées au moyen d'un *medium* que la faillite d'une seule maison peut déprécier de cinq pour cent et faire tomber d'autant en quelques heures, suffit pour ôter toute sécurité à n'importe quelle entreprise.

Le résultat est un état de choses artificiel tel que personne ne sait où il en est, ce qu'il possède, et quelle sera sa position dans un an ou dans un mois. L'instabilité est telle au commerce régulier, et aussi longtemps que nous aurons un papier-monnaie non remboursable, nous aurons plus ou moins d'instabilité. Nous ne voulons pas dire qu'il n'y aurait pas des crises exagérées, et de déconfitures, et de paniques désastreuses avec une bonne circulation monétaire, mais simplement qu'une fausse circulation donne à ces malheurs une fréquence et une gravité qu'ils n'auraient pas sans cela.

Quant à la moralité de la faillite en question, on peut dire que c'est toujours la même vieille histoire. La maison avait mangé son capital par des spéculations malheureuses. Elle a joué double pour se rattraper et elle a continué à creuser un gouffre dont elle cachait l'existence à l'aide de son crédit. Elle est tombée le jour où elle n'a pas pu continuer.

LES PROPOSITIONS D'AJOURNEMENT ET DE DISSOLUTION.—Voici le texte de la proposition Malartre, adoptée par l'Assemblée de Versailles :

" Art. 1er. L'Assemblée nationale se prorogera à partir du vote du budget jusqu'au 30 novembre 1875.

" Art. 2. Une commission de 25 membres de l'assemblée, nommés au scrutin de liste et la majorité absolue des suffrages, non compris ceux des membres du bureau, pendant la durée de la prorogation, les obligations qui lui sont déférées par l'article 9 de la constitution du 13 mars et par les autres lois spéciales. Le vote aura lieu dans les bureaux, conformément à l'article 11 du règlement.

" Art. 3. Les pouvoirs du bureau sont prorogés jusqu'à la rentrée de l'Assemblée nationale.

" Art. 4. Le premier dimanche qui suivra la rentrée, des prières publiques seront adressées à Dieu dans les églises et les temples, pour appeler des secours sur les travaux de l'assemblée."

Voici, d'un autre côté, le texte de la proposition opposée à la précédente par M. Feray, de la gauche, et sur laquelle l'urgence a été rejetée par 371 voix contre 331.

"L'assemblée nationale continuera ses travaux sans interruption, jusqu'à ce qu'elle ait statué définitivement sur les lois suivantes :

"Loi sur les élections sénatoriales.

"Loi électorale.

"Loi sur le budget de 1876, et jusqu'à ce qu'elle ait élu les soixante-quinze sénateurs, dont l'élection est attribuée à l'assemblée par la loi du 25 février.

UN PLAN ALLEMAND.—*L'Echo du Parlement* (de Bruxelles) publie, sous la signature de M. Emile de Laveleye, une série d'articles dans laquelle est passée en revue la situation actuelle de l'Europe. Ce travail entraîne naturellement l'habile écrivain à ouvrir quelques percées sur l'avenir.

La question de la neutralité de la Belgique l'amène sur le terrain d'une nouvelle collision entre l'Allemagne et la France, et voici, que dans cette hypothèse, exposé un homme d'Etat allemand, quelle serait la situation faite à la Belgique et à la France, si nous succombions encore une fois :

Supposez, disait-il, que nous sortions victorieux d'un nouveau duel avec la France : que pourrions-nous faire pour nous mettre définitivement à l'abri d'une revanche, le reste de la Lorraine et la Champagne ? Solution absurde, contraire à la nature des choses et qui par suite n'aurait aucune chance de durée. Nous nous adjoindrions les populations d'origine et de langues différentes, contrairement au principe des nationalités qui préside maintenant à la reconstruction des Etats. Notre territoire annulé de ce côté une configuration impossible. L'histoire au contraire nous offre une solution naturelle, solide et traditionnelle, et vous savez que localement tient grand compte des traditions historiques. Nous referions le cercle de Bourgogne, l'une des grandes divisions territoriales de l'ancien empire germanique, c'est à dire que nous reconstituerions l'ensemble des provinces que possédait Charles-le-Téméraire et nous les rattacherions à l'empire allemand, sans rien retirer à l'autonomie.

M. de Laveleye proteste contre ce plan et affirme que les Belges n'accepteraient pas un agrandissement qui leur coûterait leur propre et leur indépendance.

Ils s'y opposeront, dit-il, de toutes leurs forces ; néanmoins il peut y avoir là un danger pour l'avenir. On ne peut songer sans effroi aux luttes désespérées que provoquerait la tentative de faire prendre corps dans les faits contemporains à ce plan de reconstruction du passé.

—On annonce que trois universités vont se fonder, l'une à Paris, la seconde à Orléans et la troisième à Angers. Chacune d'elles comprendra, outre les Facultés des lettres et des sciences, une Faculté de droit et une Faculté de médecine.

Pour les professeurs, on vient de faire un appel à toutes les célébrités du jour.

VINS ROUGES, VINS BLANCS, LIQUEURS ARTICLES ALIMENTAIRES.—Nous appelons l'attention des amateurs et des consommateurs en général sur l'annonce que M. V. Bassetti, marchand commissionnaire et grand importateur de vins, rue Peters Nos 70 et 72, près la rue Poydras, publie aujourd'hui dans nos colonnes. Cette annonce est relative à une forte consignation de vins et de liqueurs, en déchargement du navire Carmela, de Bordeaux, et en magasin. Parmi ces vins nous remarquons les St-Loubès, St-Emilien, Margaux, Léoville, Lafite; des vins rouges supérieurs pour familles; du Sauterne blanc de 1869, du Sherry, du Porto de Cette, du Porto supérieur de Wallée; la liste comprend aussi du Vermouth, Cognac, de l'Huile de Plagniol, des Fruits assortis à l'eau-de-vie, du Rhum, Whiskey de Bourbon, et quantité d'articles alimentaires des plus estimés et des plus recherchés. Tous ces produits importés seront vendus aux plus bas prix du marché. La liste est longue et fait honneur à l'esprit d'entreprise de M. Bassetti dont les relations déjà fort étendues et en voie de s'agrandir pour l'assaiter dans ses ventes. les services de M. Blanchin, dont l'activité et l'expérience sont très appréciées.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Un acte de cruauté indigne.

Dimanche après midi la bonne population de la petite ville de Kenner a assisté à une chasse à courre d'un genre exceptionnel.

Un personnage du nom de Peter Garey, un garde-chiourme du pénitencier de l'Etat, monté sur un cheval, et plus que raisonnablement ivre, après avoir *lancé*, c'est le mot propre, un malheureux condamné, s'amusait à le faire traquer par une meute de ces chiens féroces appelés "*blood hounds*", pour les dresser, disait-il, à attaquer la longue série de sinistres commerciaux qui ont eu lieu dans les deux pays depuis cette époque....Pendant le siècle écoulé, les affaires ont été conduites parmi les nations de langue anglaise sur un pied exigeant l'appui du crédit dans une mesure à peine concevable.

Depuis le commencement de 1873, il a été enquêté qu'aux Etats-Unis l'intérêt à ceséd'être payé sur des obligations de chemin de fer atteignant, au chiffre de pair, la somme de $300,000,000. Et ce n'est là qu'un seul des innombrables canaux alimentés par le crédit. Outre cela, il y a la dette publique, les dettes d'Etats, de comtés, de communes et de villes, les sommes dues aux banques et par les banques, les caisses d'épargnes, les compagnies d'assurance sur la vie, contre l'incendie, et finalement toute la machine du crédit, commercial et privé. Il est quasi-fectement impossible qu'un homme, quoiqu'il soit, ait une connaissance tant soit peu sûre de plus qu'une très petite partie de cette immense masse de crédit. Il y a eu réalité très peu d'individus qui sachent, si ce n'est trop tard pour que cela leur soit d'aucune utilité, dans quelle mesure les affaires d'autrui sont solides ou non.

De là les exemples dont l'histoire du commerce abonde, de maisons conservant leur crédit dix ans et plus après que leur capital a été perdu. De là aussi la confiance sans raison qui s'empare à certains moments de tout le monde commercial, et la défiance non moins irrationnelle qui est épidémique dans d'autres. Sans nous égarer dans des questions abstraites d'un côté, on nous immisce dans les détails des affaires privées de l'autre, nous sommes conduits à dire que si le crédit peut être préservé contre les efforts incendiaires des dénaugeques qui ne rêvent que de le voir développer sans limites, le temps ramènera notre crédit, notre commerce et notre industrie à un état normal. Le temps est un grand médecin, mais il ne prétend pas, comme les charlatans, guérir toutes les maladies, quelles qu'elles soient, en trente jours.

Le *Times*, de New-York, voit dans la faillite de Duncan, Sherman & Cie, une bonne occasion pour faire ressortir les inconvénients d'un signe d'échange dont la valeur subit des fluctuations constantes.

....Un autre effet, dit-il, sera d'affermir le sentiment public en faveur du retour à une mesure exacte des valeurs, c'est-à-dire à une circulation basée sur les espèces métalliques. Le fait que les affaires d'un grand pays commerçant comme celui-ci sont traitées au moyen d'un *medium* que la faillite d'une seule maison peut déprécier de cinq pour cent et faire tomber d'autant en quelques heures, suffit pour ôter toute sécurité à n'importe quelle entreprise.

Le résultat est un état de choses artificiel tel que personne ne sait où il en est, ce qu'il possède, et quelle sera sa position dans un an ou dans un mois. L'instabilité est telle au commerce régulier, et aussi longtemps que nous aurons un papier-monnaie non remboursable, nous aurons plus ou moins d'instabilité. Nous ne voulons pas dire qu'il n'y aurait pas des crises exagérées, et de déconfitures, et de paniques désastreuses avec une bonne circulation monétaire, mais simplement qu'une fausse circulation donne à ces malheurs une fréquence et une gravité qu'ils n'auraient pas sans cela.

Quant à la moralité de la faillite en question, on peut dire que c'est toujours la même vieille histoire. La maison avait mangé son capital par des spéculations malheureuses. Elle a joué double pour se rattraper et elle a continué à creuser un gouffre dont elle cachait l'existence à l'aide de son crédit. Elle est tombée le jour où elle n'a pas pu continuer.

Un acte de cruauté indigne.

Dimanche après midi la bonne population de la petite ville de Kenner a assisté à une chasse à courre d'un genre exceptionnel.

Un personnage du nom de Peter Garey, un garde-chiourme du pénitencier de l'Etat, monté sur un cheval, et plus que raisonnablement ivre, après avoir *lancé*, c'est le mot propre, un malheureux condamné, s'amusait à le faire traquer par une meute de ces chiens féroces appelés "*blood hounds*", pour les dresser, disait-il, à attaquer la longue série de sinistres commerciaux qui ont eu lieu dans les deux pays depuis cette époque....Pendant le siècle écoulé, les affaires ont été conduites parmi les nations de langue anglaise sur un pied exigeant l'appui du crédit dans une mesure à peine concevable.

Depuis le commencement de 1873, il a été enquêté qu'aux Etats-Unis l'intérêt à ceséd'être payé sur des obligations de chemin de fer atteignant, au chiffre de pair, la somme de $300,000,000. Et ce n'est là qu'un seul des innombrables canaux alimentés par le crédit. Outre cela, il y a la dette publique, les dettes d'Etats, de comtés, de communes et de villes, les sommes dues aux banques et par les banques, les caisses d'épargnes, les compagnies d'assurance sur la vie, contre l'incendie, et finalement toute la machine du crédit, commercial et privé. Il est quasi-fectement impossible qu'un homme, quoiqu'il soit, ait une connaissance tant soit peu sûre de plus qu'une très petite partie de cette immense masse de crédit. Il y a eu réalité très peu d'individus qui sachent, si ce n'est trop tard pour que cela leur soit d'aucune utilité, dans quelle mesure les affaires d'autrui sont solides ou non.

De là les exemples dont l'histoire du commerce abonde, de maisons conservant leur crédit dix ans et plus après que leur capital a été perdu. De là aussi la confiance sans raison qui s'empare à certains moments de tout le monde commercial, et la défiance non moins irrationnelle qui est épidémique dans d'autres. Sans nous égarer dans des questions abstraites d'un côté, on nous immisce dans les détails des affaires privées de l'autre, nous sommes conduits à dire que si le crédit peut être préservé contre les efforts incendiaires des dénaugeques qui ne rêvent que de le voir développer sans limites, le temps ramènera notre crédit, notre commerce et notre industrie à un état normal. Le temps est un grand médecin, mais il ne prétend pas, comme les charlatans, guérir toutes les maladies, quelles qu'elles soient, en trente jours.

Accident fatal sur la voie ferrée du chemin Jackson.

Dans l'après-midi de samedi un malheureux du nom de H. F. Cours, a été surpris par un train du chemin de fer Jackson, à la jonction du chemin Labarre, et tué instantanément.

Le corps a été identifié et transporté sur l'habitation Hodge, à Kennerville, où la victime demeurait.

On dit que M. H. F. Cours laisse une famille à San Francisco, en Californie, où il a des propriétés.

Petit incendie.

Vers quatre heures et demie, hier matin, le feu a pris au premier étage de la maison sise au coin des rues Dupaine et Villeré, la propriété de Messieurs Lafitte et Dufilho.

Le dommage ne dépasse pas $300, couvert par une assurance dans la compagnie des Marchands.

On a trouvé une burette d'huile de pétrole dans la maison, ce qui fait croire que le feu a été mis.

La burette, vide d'ailleurs, a été apportée à la station de police du 4ème précinct, comme preuve à l'appui.

Tentative de suicide.

On rapporte que Jean Escot, français de naissance, a voulu se suicider en se jetant dans le bief.

Il a été fort heureusement empêché de donner suite à son projet, car un métropolitain l'a saisi au collet, au moment où il se disposait à prendre son dernier bain, et l'a maintenu de vive force sur la terre ferme.

Rapport mensuel de l'hôpital de charité.

On nous communique le rapport suivant de l'hôpital de charité, pour le mois de juillet qui vient de s'écouler :

Il y a été reçu pendant le mois 397 patients, dont étrangers 204, natifs des Etats-Unis 193 ; hommes 273, femmes 126.

Décharges pendant le mois, 398 patients, dont 193 hommes et 75 femmes. 30 déserteurs sont compris dans les 398 patients qui ont quitté l'hôpital.

Morts 53 ; restant à l'hôpital de charité le 1er août 1875, 507 patients, dont 321 appartenant au sexe masculin et 176 au sexe féminin.

Un repris de justice.

Hier matin, vers neuf heures, un africain nommé William Williams, alias Billy Colt a été arrêté par l'agent de police Vanhoeson sur la prévention d'avoir été six mois à la prison de la Nouvelle-Orléans. Conduit à la station centrale de police on a découvert que William Williams, alias Billy Colt, était un prisonnier en rupture de ban, condamné à cinq années de travaux forcés au pénitencier de l'Etat.

Mort subite.

Hier après-midi, un jeune homme du nom de Anthony Bordet, âgé de 20 ans, natif de cette ville, est mort subitement à sa résidence rue de la Paix. Le coroner a été appelé.

Noyé.

Hier, après-midi, le corps d'un homme inconnu a été trouvé flottant dans le fleuve, au pied de la rue Clouet. Il portait une chemise et un pantalon en cotonnade bleue. Le coroner en a été notifié.

Un jour de fête aux Fair Grounds.

Le grand pique-nique donné par quatre compagnies d'élite du département de l'incendie, Crédo No 9, Eagle No 7, Louisiana No 10 et Jefferson No 23, a eu lieu dimanche aux Fair Grounds.

Le programme de la fête, annoncé d'avance, était si attrayant que malgré l'aspect menaçant du ciel plus de six mille personnes assistaient au pique-nique.

Malheureusement, l'averse qui est tombée entre une et demie et deux après-midi, a empêché que plusieurs courses de wagons et de pompes aient lieu.

On s'est dédommagé par les parties de "Base Ball" et les courses entre pompiers.

La première, pour les officiers seulement des différentes compagnies, a été gagnée par M. N. Smith du No 20.

La distance était de cent yardes, le temps employé 11 secondes 1/4, l'enjeu une chemise du Havre.

La seconde course du même genre, pour tous les pompiers, a été gagnée par M. N. Peters de St-Bernard No 1, en 12 secondes.

Plus tard dans l'après midi, il y a eu une course de chariots avec deux cents cinquante pieds de tuyaux, pour tous les chariots de compagnies d'incendie, à deux chevaux du fameux "Dusty Bob" du No 7.

Cette course d'un mille a été gagnée en six minutes et quatre secondes et demie par "P. N. Benachi" de la compagnie d'échelles Pélican No 4. L'enjeu de cette course était une fontaine en argent.

Le deux mouches des anciens, pour mettre fin à cette chasse cruelle.

Le brave Garey ne voulait pas être interrompu comme cela, cependant, et il entendait par qu'on le privât d'un amusement qui avait apparemment pour lui des charmes infinis.

Il a donc tiré un revolver de sa poche et en a menacé le gardien de la paix ; mais celui-ci a fait signe à quelques citoyens qui regardaient, avec indignation cette triste scène, et en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, le garde-chiourme était jeté à bas de son cheval, saisi par des bras nerveux et enfermé dans la prison de Kennerville.

Il faudrait un châtiment exemplaire pour rappeler à Peter Carey et à d'autres brutes qui pourraient lui ressembler, que s'il existe des sociétés pour la protection des animaux, il y a également des lois qui protègent les prisonniers contre des gardiens féroces qui abusent de leur position pour torturer ceux qui sont en leur pouvoir.

—31—

La première condition de la Santé. — La santé et la vigueur des divers organes du corps dépendent de cette simple condition que les fonctions qui appartiennent à chacun soient régulièrement et activement exécutées. Si la vitalité est paresseuse ou défectueuse, cette condition est mal remplie et le mal est, par conséquent, bien vite inauguré. Prévenez le en tuant, en temps utile, des "Hostetter's Stomach Bitters," qui stimulent l'énergie vitale quand elle sem molle et qui rendent au système affaibli une force réparatrice. En même temps que les Bitters exercent la système, ils corrigent ses irrégularités fonctionnelles et ces faiblesses locales qui amènent la puissance vitale. La dyspepsie, les affections de la vessie, la goutte, le rhumatisme, la fièvre, les attaques de bile, la constipation, et les maladies nerveuses sont toujours victorieusement combattus par l'effet de ce tonique alterati f d'une excellence sans égale.

Décès.

Décé de hier soir, à 11 heures moins 20, à l'âge de cinquante ans, Dame Veuve JEAN-BAPTISTE ANSELMI, native de Port Maurice, Italie. Ses amis et connaissances, et ceux de sa famille, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, mardi. Le convoi funèbre partira de la maison mortuaire rue Orléans, entre Française et Union, à quatre heures de l'après midi.

Bureau de Retraite Aid and Benevolent Life Insurance Association.—Au No 19 de la rue du Camp. — Nouvelle-Orléans, 2 août 1875. Avis est donné aux membres de cette Société, de la mort de W. C. Pike, décédé à la Nouvelle-Orléans, le 1 janvier 1875 ; de la mort de Marie Pugès, décédée à la Nouvelle Orléans, le 1 janvier 1875 ; de la mort de Mme Eloi Roquet, décédée à la Nouvelle Orléans, le 22 janvier 1875. En conséquence, sans autre avis, ils se présenter aux bureaux de la société, No 19 de la rue du Camp, le 15 septembre 1875, à 3 heures après midi et il y payer $1,30 sur chacun de ces décès.

H. W. YOUNG,
secrétaire.

Les soussignés ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils ont ouvert un

A. BROUSSEAU,
AU NO 17 DE LA RUE DE CHARTRES,

où ils offrent à bas prix en gros et en détail,

TAPIS,
NATTE
STORES ET LES CIRÉES anglaises et américaines,
STORES,
COUVERTURES DE TABLES ET DE PIANOS
TOILE CIRÉE POUR PLANCHERS pour fenêtres et MEUBLES,
TOILES CIRÉES de table et "mamas," DE VANTS de C